

REDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de l'Abbaye, 30

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 80. - Un an, 18 fr.

LES GREVISTES DE ROUBAIX. Journal Républicain quotidien

ABONNEMENTS ANNUELS 18 fr. 00 en ligne

TELEPHONE

LES GREVISTES DE ROUBAIX. LES GRANDES MANIFESTATIONS

L'AGITATION OUVRIERE A LILLE

Des mesures d'ordre. Dans la soirée de vendredi, une alerte s'est produite. Nous avons annoncé hier, en dernière heure que M. l'inspecteur de police Lefebvre s'était rendu vers onze heures du soir au pont du Lion d'Or, à la tête d'une brigade d'agents pour empêcher les grévistes d'entrer en ville...

Le jour de samedi. Des samedi matin, les mesures les plus sévères ont été prises. Nous avons annoncé hier que les portes de la ville étaient occupées militairement.

Petit mouvement gréviste. Les quarante grévistes de l'Union linéaire qui avaient désigné vendredi les ateliers où repris le travail hier matin.

LA ROUBAIX. Le jour de samedi. Autant la matinée de vendredi a été tumultueuse et remplie d'incidents graves, autant celle de samedi a été calme et saine.

Les revendications des ouvriers apprennent. Les ouvriers apprennent que vingt-deux délégués ont fait connaître leurs revendications à M. le Maire.

L'aspect de la ville à 6 heures du matin. La nuit s'est passée dans le calme à l'exception de quelques coups de canons et de quelques coups de fusil.

Arrivée du parquet de Lille. A six heures, arrive le parquet de Lille, composé de MM. Weller, procureur de la République, Lagache, juge d'instruction et leurs greffiers.

Troubles et arrestations. Un grand nombre de grévistes se précipitent à la porte de leurs ateliers respectifs, pour tenter de se faire admettre, dès ce jour, dans leur ville.

La Grève des maçons. La grève des ouvriers maçons est également devenue générale. Hier matin, quelques groupes se sont présentés et ont empêché ceux qui travaillaient de continuer leur besogne.

L'attitude des grévistes. Rte d'Alma, chez M. Camille Desmet, constructeur en fer, un groupe de grévistes s'est présenté et a voulu empêcher de travailler, mais quelques soldats d'infanterie sont arrivés à temps pour les disperser.

La réunion des patrons. Le Journal de Roubaix avait annoncé qu'une réunion de patrons devait avoir lieu à six heures ce matin.

Délégués ouvriers et délégués patrons à la mairie. Les quinze délégués ouvriers nommés dans la réunion de vendredi, rue Valon, pour contester avec quinze délégués patrons avaient lieu à six heures ce matin.

Entrevue du préfet et des ouvriers. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Les arrestations. Les arrestations ont été nombreuses ce matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Un soldat blessé. Les arrestations ont été nombreuses ce matin. Un soldat a été blessé pendant une manifestation.

Le jour de dimanche. Les manifestations ont continué ce dimanche matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de lundi. Les manifestations ont continué ce lundi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mardi. Les manifestations ont continué ce mardi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mercredi. Les manifestations ont continué ce mercredi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Troubles et incidents graves. Déjà plus de dix mille ouvriers se pressent dans la rue attendant avec impatience le retour des délégués; ils ont déjà très accablés.

La délégué. Un incident d'infanterie se trouvait sur le chemin de la rue lorsqu'un individu s'approche près de lui et le saisissant par la poitrine veut lui faire un revolver.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Le délégué. Les délégués ouvriers ont été admis à se présenter au préfet à six heures ce matin.

Croix, Deschamps et Bernard. Les Croix, Deschamps et Bernard, maçons de Croix, Warré, Demanster, rue Wit et Wemmer, terrassier à Maroquin-Banquet.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Le préfet de la ville. Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu notre arrêté en date du 28 mai 1884, portant réglementation de la police des cafés et cabarets.

Après midi. Les manifestations ont continué cet après-midi. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le soir. Les manifestations ont continué ce soir. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mardi. Les manifestations ont continué ce mardi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mercredi. Les manifestations ont continué ce mercredi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de jeudi. Les manifestations ont continué ce jeudi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de vendredi. Les manifestations ont continué ce vendredi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de samedi. Les manifestations ont continué ce samedi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de dimanche. Les manifestations ont continué ce dimanche matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de lundi. Les manifestations ont continué ce lundi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mardi. Les manifestations ont continué ce mardi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mercredi. Les manifestations ont continué ce mercredi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Après midi. Les manifestations ont continué cet après-midi. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le soir. Les manifestations ont continué ce soir. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mardi. Les manifestations ont continué ce mardi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mercredi. Les manifestations ont continué ce mercredi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de jeudi. Les manifestations ont continué ce jeudi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de vendredi. Les manifestations ont continué ce vendredi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de samedi. Les manifestations ont continué ce samedi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de dimanche. Les manifestations ont continué ce dimanche matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de lundi. Les manifestations ont continué ce lundi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mardi. Les manifestations ont continué ce mardi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.

Le jour de mercredi. Les manifestations ont continué ce mercredi matin. Les grévistes ont été arrêtés en plusieurs endroits de la ville.